



www.zestdurable.net

Conseil départemental



Haut-Rhin

Convention 2016 de partenariat entre l'association ZEST et le Département du Haut-Rhin

Entre

ZEST, Association de création audiovisuelle pour un monde durable, représentée par Marie Holweck, Présidente

Adresse du siège : ZEST 20 rue du Cardinal Mercier 68000 COLMAR

Siret : 528 570 849 000 26

et

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, sis 100, avenue d'Alsace BP 351 – 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente en date du 10 juin 2016.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

ZEST, association de production audiovisuelle, produit le long-métrage de Laura Zornitta, auteur-réalisatrice, intitulé *La route des livres*, film qui à travers les tournées d'un médiabus du Haut-Rhin, montre le rôle social des bibliobus.

Après délibération de sa Commission Permanente, LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN a décidé l'an dernier de soutenir le tournage du film. Ce soutien a fait l'objet d'une première convention en 2015. Le tournage du film s'est bien passé et est à présent terminé.

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de post-production du film et d'accorder une subvention destinée à participer aux coûts de post-production de ce film.

Article 2 : Post-production du film

2.1. Période de post-production

La post-production du film a commencé en septembre 2015 et devrait se terminer en juillet 2016.

2.2. Les différentes étapes de la post-production du film

Après le tournage, la post-production du film comprendra différentes phases : dérushage image, montage image, composition musicale, mixage, création de générique, étalonnage.

2.3. Moyens mis à disposition par ZEST pour la post-production :

- réalisatrice monteuse,
- banc de montage,
- matériel de création et d'enregistrement musical pour la composition de musiques originales
- studio de mixage
- ingénieur du son
- logiciel d'étalonnage
- une productrice pour suivre les différentes phases de la post-production

Article 3 : Rappel concernant l'exploitation du film

ZEST enverra le film en festival ainsi qu'à FRANCE 3 Alsace, Alsace 20 (mais ne peut en garantir la diffusion).

ZEST gravera des DVD. 40 DVD seront mis à disposition du Département du Haut-Rhin qui pourra les mettre à disposition des lecteurs des bibliobus et des bibliothèques du Haut-Rhin.

Le Département du Haut-Rhin pourra organiser des projections du film. ZEST et l'auteure-réalisatrice Laura Zornitta devront être tenus informés de toutes les projections organisées. En cas de projections payantes, ZEST percevra 30 % du prix du ticket d'entrée.

Article 4 : Subvention accordée

La production du film a débuté en 2014.

Le budget du film s'élève à 45 600 Euros.

Afin de participer aux coûts de post-production du film et au regard de l'intérêt départemental présenté par ce film, le Département du Haut-Rhin versera à l'association ZEST, en une seule fois, à la signature de la convention, une subvention de fonctionnement de 5 000 Euros au titre de l'année 2016, par virement bancaire sur le compte suivant :

- titulaire : ZEST
- établissement : 20041
- code guichet : 01015
- n° de compte : 0440676F036
- clé : 81
- La banque postale.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 6 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : Litiges

Respectant l'esprit de partenariat de la présente convention, les parties signataires s'efforceront de régler à l'amiable les litiges pouvant subvenir dans l'interprétation de ses clauses ou dans l'exécution de leurs obligations respectives, faute de quoi, le contentieux sera porté devant le tribunal compétent.

Fait à Colmar en deux exemplaires, le

Représentant de ZEST
Lu et approuvé
Marie Holweck

Représentant du Département du Haut-Rhin
Lu et approuvé